

Règlement des trails

1– Inscriptions/participation

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non-contre-indication de la pratique d'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an au 14/11 /20. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les inscriptions sont de préférence à faire sur le site Internet. Le règlement peut se faire via le site Internet ou par courrier avec chèque.

Attention, pas d'inscription sur place. Pour retirer son dossard, il faudra rentrer dans la salle des fêtes (par l'entrée) par vagues de 10 répartis sur les différents points. Par ordre alphabétique (4 points différents). Le cadeau d'inscription sera donné à la sortie à l'opposé de l'entrée. Il faudra suivre le flux donnée par l'organisateur.

2– Droits d'engagements

Samedi : Nocturne Trail 10km 180m + (à partir de cadets) : 13€,

Dimanche : Trail 22.5km 523m + (à partir d'espoirs) : 13€, Trail 10 km 180m + (à partir de cadets): 12€,

Trails enfants: Annulés

Défi Week-end trail (Nocturne 10kms + 22.5KM) : 24 €. Prix préférentiel (Nocturne 10 km + 10 km) : 24€

Inscriptions INFORMATIQUE UNIQUEMENT avant le 13 novembre 2020 23H00.

Pas d'inscriptions sur place

Remboursement 100% si annulation dû au COVID-19

RETRAIT DES DOSSARDS SI DOSSIER COMPLET

3– Matériel fortement recommandé pour le trail

Réserve d'eau (porte bidon ou camel-back)

4-Ravitaillements :

En fonction de la crise sanitaire, les modalités peuvent changer.

Attention pas de ravitaillement pour 10 kms

Uniquement eau pour le 22.5Kms en bouteille individuelle de 33cl (2 ravitaillements de prévus 10 et 15kms)

Ravitaillements solides uniquement au 10 ième kilomètre en fonction du règlement de la crise sanitaire

5– Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% éco-responsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions. Merci de scanner le certificat médical et/ou la licence.

6-Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et un médecin, l'organisateur « PSNO » se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7-Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8-Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c'est le code de la route qui entre en vigueur. Les jaloneurs pourront arrêter les coureurs si besoin ; le temps ne sera pas stoppé. L'organisation n'est pas responsable d'une erreur de parcours d'un coureur. Aucun reclassement sera effectué.

9- Récompenses et catégories

Chaque participant recevra une bouteille de jus de pommes pétillantes. Des récompenses seront remises :

- Samedi : Nocturne 10 kms: 3 premiers hommes et 3 premières dames
- Dimanche
 - Trail 10 kms 3 premiers hommes et 3 premières dames
 - Trail 22.5kms: 3 premiers hommes et 3 premières dames et le premier de chaque catégorie remis directement à l'arrivée (il est important de bien inscrire sa date de naissance à l'inscription)
 - Défi Week-end trail : (22.5km nocturne + 10km) 3 premiers hommes et 3 premières dames

10-Assurance/responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

11- Règlements dû à la crise sanitaire

Le PSNO s'engage à faire respecter le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Les coureurs devront respecter les consignes nationales en vigueur au 14 novembre 2020. Le port du masque pour toutes les personnes dans toute enceinte et lors des départs et arrivées des différentes courses sera obligatoire.

Les coureurs devront obligatoirement signer la charte du plan covid-19. Pour information, Mme Béatrice Cabianca, médecin de l'épreuve et membre du PSNO sera la référente Covid-19 durant le week-end des 14 et 15 novembre 2020.